



Agenda

Jeudi 28 novembre

-13h30 à 18h15 : célébration du centenaire de l'Union Académique internationale. Conférence : « L'Union académique internationale en 2019 : regards sur son centenaire et sur ses perspectives d'avenir » suivie d'une réception (auditorium André et Liliane Bettencourt).

Lundi 2 décembre

-12h30 : Déjeuner de travail de la section Histoire et Géographie.

-15h : Présentation de **Luis ARROYO ZAPATERO**, correspondant de la section Morale et Sociologie, par **Mireille Delmas-Marty**. **Général Henri BENTEGEAT**, ancien chef d'état-major des armées : « Les interventions militaires de la France sont-elles encore utiles et efficaces ? » (grande salle des séances).

-18h : Remise du prix Messe-Frankfurt (grande salle des séances) suivie d'un cocktail.

Mercredi 4 décembre

-19h30 : dîner-débat de la Fondation Saint-Omer – Valeurs transatlantiques présidé par **Jean-Robert PITTE**.

Lundi 9 décembre

-15h : **Georges-Henri SOUTOU**, président de l'Académie des sciences morales et politiques : « L'Allemagne en surfusion. Le temps des incertitudes et des recompositions »

- 17h : Comité secret (**quorum nécessaire**).

- 19h : présentation et lancement de l'ouvrage « Entrepreneurs, magiciens et prophètes » (LHH-Altedia-Hermann) (grande salle des séances).

Séance du lundi 25 novembre 2019

Après approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre, le président **Soutou** donne la parole à **Marianne Bastid-Bruguière** pour la présentation de Christophe Jaffrelot, correspondant élu dans la section morale et sociologie. Après la réponse de Monsieur Jaffrelot, le président appelle aux honneurs le capitaine de vaisseau Yves Postec, Julien Le Lan, Laurent Mailet et Bruno Joubert. Lors des dépôts d'ouvrages, **Jean-David Levitte** dépose le *Passeport diplomatique. 40 ans au Quai d'Orsay* de Gérard Araud (Grasset, 2019, 378 p.) et *Le dictionnaire amoureux de la diplomatie* de Daniel Jouanneau (Plon, 2019 903 p.) ; **Jean-Robert Pitte** *Le Japon grec. Culture et possession* de Michael Lucken (Gallimard, 2019, 250 p.).

Le président introduit Monsieur Hervé Gaymard, ancien ministre, président du conseil départemental de Savoie, et sa communication : « La France, puissance polaire ». Avant d'éclairer les enjeux et de dresser les lignes de force de ce que pourrait être une politique polaire de la France, appelée à assumer son rôle de puissance polaire lors de sa présidence de la Réunion des Parties consultatives sur le Traité sur l'Antarctique (RCTA) en juin 2021, l'orateur déroule le paysage de ces mondes fascinants qui ont exercé leur attrait sur les explorateurs et les écrivains et qui sont aujourd'hui un miroir de l'état du monde. En dehors de la sterne arctique qui migre d'un pôle à l'autre, il y a peu de points communs entre l'Arctique, océan glacial entouré de masses continentales peuplées depuis des milliers d'années, et l'Antarctique, continent éloigné de toute terre et dont le sol n'a été foulé qu'en 1820. Leur statut géopolitique est également radicalement différent : au nord, les cinq Etats bordant l'océan Arctique sont très soucieux d'affirmer leur souveraineté nationale sur cette zone et malgré la convention de Montego Bay (1982) qui définit le droit international de la mer, plusieurs différends opposent les Etats bordiers. Ces considérations de souveraineté priment sur une approche globale même si un embryon de coopération se dessine avec le Conseil de l'Arctique (1996), espace essentiellement de coordination scientifique et technique. Au sud, l'environnement géopolitique est tout autre : le Traité de l'Antarctique signé en 1959 a gelé les revendications territoriales, démilitarisé ce 6^{ème} continent et promu un ambitieux système de gouvernance pour la recherche scientifique et la protection de l'environnement. Cette priorité a porté ses fruits grâce à une étroite coopération internationale et le Protocole de Madrid (1991) a fait de l'Antarctique « une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ». Aujourd'hui, les enjeux des mondes polaires sont environnementaux, économiques et stratégiques. Sortes d'ADN de notre planète, les pôles sont les témoins et catalyseurs du réchauffement climatique. Sur le plan économique, les zones polaires ne sont pas l'eldorado parfois vanté pour les pêcheurs car une logique de protection y prévaut. Les 5 pays riverains membres du Conseil de l'Arctique ont signé un moratoire pour la pêche en haute mer en février 2019 valable jusqu'en 2035. De même, si l'exploitation des ressources naturelles suscite beaucoup de fantasmes, le protocole de Madrid interdit « toute activité relative aux ressources minérales, autre que la recherche scientifique » dans l'Antarctique. En Arctique, 95% des ressources sont dans les ZEE des pays riverains. Enfin, il ne faut pas surestimer la fréquentation des nouvelles routes maritimes. Les enjeux stratégiques sont liés, pour l'Antarctique, à l'application du Traité éponyme, renforcé par le protocole de Madrid malgré une possible révision en 2048 du moratoire sur les produits miniers, et pour l'Arctique, à l'affirmation de leur souveraineté par les pays riverains, avec toutefois l'apparition d'un nouvel acteur, la Chine. Dans ce contexte, la France se doit d'avoir une politique polaire. Puissance polaire, elle l'est par le capital immatériel légué par nos explorateurs, de Jacques Cartier, à Jean Malaurie en passant par Dumont d'Urville. Elle dispose également d'une présence territoriale avec ses possessions. Enfin, elle peut faire preuve de l'effectivité de sa présence par ses activités de recherche dont l'importance assoit sa légitimité. Il serait indispensable que la France se dote d'un Livre Blanc clarifiant ses positions, réaffirmant son soutien au système du Traité sur l'Antarctique, et reconnaissant les droits souverains des Etats riverains au nord. Enfin, l'enjeu majeur sera de décliner une politique ambitieuse de recherche polaire alors que de nombreux pays investissent massivement, notamment en Antarctique. Les questions polaires constituent donc une partie intégrante d'une politique globale de la France. A l'issue de sa communication, Monsieur Gaymard a répondu aux questions et observations de **MM. Gilbert Guillaume, Jean-Robert Pitte, Haïm Korsia, Thierry de Montbrial, Pierre Brunel, Xavier Darcos**.

Dans la presse et sur les ondes

En cette fin d'année, *Le Point* (vidéo publiée le 19 novembre) a invité **Jean Tirole** à commenter les grands dossiers de l'année 2019 : convaincu de la nécessité des réformes en France, il regrette l'annulation de la taxe carbone suite aux protestations des gilets jaunes et pense qu'elle pourrait être rendue acceptable politiquement si elle était reversée aux citoyens les plus démunis. Appelé à donner son point de vue sur la décroissance – un choix de société sur lequel il n'a pas à se prononcer - il estime qu'il est temps de rompre avec les non-politiques poursuivies depuis trente ans, et qu'entreprises, administrations et innovateurs doivent consentir des efforts pour émettre moins de carbone. Interrogé sur les solutions pour réformer le régime actuel des retraites, il se prononce en faveur d'un allongement différencié de la durée du travail, en encourageant ceux qui le peuvent et le souhaitent à continuer à travailler. Sur la question de l'ouverture à la concurrence du rail français, en situation difficile, il se dit favorable à une concurrence régulée, stimulante. Enfin, sur les GAFAM, parce qu'un démantèlement paraît impossible, il incite à établir un droit de la concurrence plus fort qui contraindrait à des actions pro-concurrentielles plutôt qu'anti-concurrentielles (en empêchant les fusions pratiquées sur de jeunes entreprises de la tech ou de la pharmacie). Sur ce sujet, comme sur celui de la régulation des données, il pense que l'Europe devra prendre tout son rôle, sans compter sur les Etats-Unis.

Dans son dernier éditorial du 14 novembre pour *Challenges*, « Il est temps de passer au microsociale », **Denis Kessler** constate que l'État, conçu pour traiter des problèmes de masse en édictant des lois et règlements s'adressant à tous, en est venu au fil du temps, à force de multiplier les mesures précisant plafonds et planchers des catégories de populations concernées, à un système de redistribution illisible dont les classes moyennes s'estiment les grandes perdantes, parce qu'il a dissout le lien direct entre contribution et prestation. Pour remplacer cette machinerie qui a un coût économique et politique croissant pour un rendement social décroissant, il conviendrait que l'action publique adopte « la bonne granulométrie » et apporte des solutions concrètes à des problèmes concrets. L'académicien appelle l'État à se convertir à une approche microsociale plus ciblée, plus efficace, plus responsable et plus proche du terrain. Pour réussir, il ferait bien de s'inspirer de la Suède, qui a créé des agences de plein exercice, disposant d'un mandat clair et d'une réelle autonomie financière. Tel est le prix à payer pour traiter les problèmes sociaux aujourd'hui.

Le 19 novembre, **Thierry de Montbrial** a donné une interview à Brigitte Ullens dans l'émission « Et alors ? » sur RCF (<https://rcf.fr/culture/portraits/thierry-de-montbrial-12-1>). Une seconde interview est à venir, début décembre.

A savoir

Jean-Claude Trichet a donné une conférence à Francfort le mercredi 30 octobre lors du forum économique allemand DIE ZEIT sur le thème « *Europe in a changing world order* » (www.convent.de/dwf_video). Vendredi 15 novembre, à Lisbonne, il a prononcé une conférence pour la Banque du Portugal à l'occasion des 20 ans de l'euro : « *The euro 20 years on : the debut, the present and aspirations for the future* » et donné à cette occasion deux interviews télévisées. Jeudi 21 novembre à Francfort, il a prononcé un discours dans le cadre de la semaine financière et a donné une interview écrite et télévisée au Dr. Bernhard Juenemann pour Börsenmedien AG du magazine DER AKTIONÄR. Les 22, 23 et 24 novembre, il a présidé à Stockholm la réunion annuelle européenne de la Commission Trilatérale.

Jacques de Larosière a participé le 13 novembre au dîner-débat organisé par l'institut d'études économiques REXECODE et la Société d'Economie Politique par un discours sur la politique monétaire. Le 19 novembre, il a remis le prix annuel de l'Académie de Comptabilité à Mylène Basille, de l'IAE de Rouen, pour son mémoire de Master sur « Le management de la performance au sein de groupes de PME par la quête des prix de transfert optimaux, une congruence au service de la performance pour son travail ». A cette occasion, il a prononcé l'intervention : " Comment les règles comptables pourraient contribuer à la neutralité carbone ? ", et le même jour, il a animé une table ronde à la Banque de France sur " Comment stabiliser le système monétaire international dans l'esprit de Bretton-Woods ? "

Jean Tirole s'est entretenu vendredi 15 novembre avec les étudiants toulousains lors de Futurapolis 2019 à Toulouse. Il s'est exprimé sur la taxe carbone, la régulation des GAFAM et l'explosion du nombre d'auto-entrepreneurs en France.

Marianne Bastid-Bruguère était invitée le 21 novembre à l'INALCO pour participer au débat public organisé par le Département d'études chinoises autour du livre de Xavier Paulès, *La République de Chine: histoire générale de la Chine (1912-1949)*, sorti en septembre aux éditions Les Belles Lettres.

Le colloque sur l'Irrationalité organisé par **Jean Baechler** et Gérald Bronner à la Fondation Simone et Cino Del Duca (19-21 novembre) a rassemblé plusieurs membres de l'Académie pour s'interroger sur la place de l'irrationnel dans le rationnel et la manière dont les deux faces de cette même médaille pourraient s'articuler ou s'exclure : après le mot d'accueil prononcé par **Xavier Darcos** à la suite de **Gabriel de Broglie, Jean Baechler, Mireille Delmas-Marty, Rémy Brague, Claudine Tiercelin** et **Daniel Andler** sont intervenus sur la question de la production de l'irrationalité. **Denis Kessler** est intervenu sur la question de la réception de l'irrationalité, avec une communication sur la perfection et l'imperfection du marché des idées.

Bernard Stirn a présidé vendredi 22 novembre le colloque organisé à la Cour administrative d'appel de Paris par la section Droit de l'action publique de la Société de législation comparée. Ayant pour thème "L'action publique et le numérique", ce colloque a clôturé une année de réflexion de la section sur le sujet. Deux tables rondes se sont succédé : la décision administrative : élaboration numérique et contrôle ; la décision juridictionnelle : numérisation des procédures et exploitation numérique. L'ensemble des travaux sera publié dans la collection Droit comparé et européen de la Société de législation comparée.